RCS : TARBES
Code greffe : 6502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TARBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00176
Numéro SIREN : 388 150 906
Nom ou dénomination : ABEILLES SANTE

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2019 sous le numéro de dépôt 2228

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TARBES

6 RUE MARECHAL FOCH
65013 TARBES CEDEX
Tél05.62.51.77.77-Fax05.62.51.77.87
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

CHORUS
83 rue Chanzy
72000 Le Mans

V/REF :
N/REF : 92 B 176 / 2019-B-2228

Le greffier du tribunal de commerce de Tarbes certifie qu'il a reçu le 04/07/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

ABEILLES SANTE
Société par actions simplifiée à associé unique
23 BIS avenue du Mamelon Vert
65110 Cauterets

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-2228 le 18/07/2019

R.C.S. TARBES 388 150 906 (92 B 176)

Fait à TARBES le 18/07/2019,

LE GREFFIER



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2019

9228

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 23 Bis Avenue du Mamelon Vert 65110 CAUTERETS — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 3 8 8 1 5 0 9 0 6 0 0 0 1 3 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3 (Exercice N clos le, 31/12/2018)
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	125 619	AG 89 905	35 713
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	16 399	AK 16 399	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	125 542	AO 15 877	109 665
		Constructions	AP	589 789	AQ 264 387	325 402
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 001 407	AS 713 665	287 742
		Autres immobilisations corporelles	AT	426 446	AU 200 426	226 020
		Immobilisations en cours	AV	251 542	AW	251 542
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	870	CV	870
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD	124	BE	124
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	1 036	BI	1 036
		TOTAL (II)	BJ	2 538 778	BK 1 300 661	1 238 117
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	969 456	BM 634	968 821
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	499 330	BS	499 330
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	332 553	BY 5 344	327 208
		Autres créances (3)	BZ	786 078	CA	786 078
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE	
		Disponibilités	CF	398 428	CG	398 428
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	30 819	CI	30 819
		TOTAL (III)	CJ	3 016 667	CK 5 979	3 010 688
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 555 446	1A 1 306 640	4 248 806

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 204 360)	DA	204 360
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	104 640
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	20 436
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	4 000
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ 4 000)	DG	619 814
	Report à nouveau	DH	199
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	410 284
	Subventions d'investissement	DJ	62 783
	Provisions réglementées *	DK	119 902
	TOTAL (I)	DL	1 546 420
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	542 081
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 157 543
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	659 717
	Dettes fiscales et sociales	DY	266 164
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	76 878
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	2 702 386
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 248 806

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 335 982
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	889

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD	5 575 044	FE	281 705	FF	5 856 749	
	Production vendue : services *	FG	23 227	FH	850	FI	24 078	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 598 271	FK	282 556	FL	5 880 828	
	Production stockée*					FM	(167 954)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	67 358	
	Autres produits (1) (11)					FQ	15 006	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	5 795 238	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 347 478	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(128 061)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 246 661	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	58 321	
	Salaires et traitements*					FY	1 278 657	
	Charges sociales (10)					FZ	410 939	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	253 409	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 025	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	26 226	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	5 494 658	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	300 580	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 965	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	2 965	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	26 015	
	Différences négatives de change					GS	265	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	26 280	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(23 314)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	277 265	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	150
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	30 259
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	35 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	65 409
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	26 334
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	26 334
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	39 074
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(93 944)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 863 613
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 453 329
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	410 284

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	4 102
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	2 888
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	15 371
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	16 357
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	29 508
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	17 797
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	695	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		150
Subventions d'investissement virées au résultat		30 259
Provisions pour risques et charges		35 000
Charges sur exercices antérieurs : régularisations fournisseurs	25 638	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS** DGFiP N° 2054 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	141 808	KE		KF	210	
CORPORELLES	Terrains	KG	89 186	KH		KI	36 356	
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * — Dont Composants M2	KP	576 310	KQ		KR	13 479	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS	913 667	KT		KU	87 740	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	182 946	KW		KX	30 330	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY	59 883	KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	133 821	LC		LD	18 136	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE	1 329	LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH	148 987	LI		LJ	102 554	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	2 106 131	LO		LP	288 598	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U	870	8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P	124	1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	1 036	1U		1V		
	TOTAL IV	LQ	2 030	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	2 249 970	ØH		ØJ	288 808	

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	142 018	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	125 542	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	589 789	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	1 001 407	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	213 276	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	59 883	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	151 957	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	1 329	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	251 542	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	2 394 729	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	870	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	124	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	1 036	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	2 030	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	2 538 778	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2019
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 —	FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–
3 —	FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	91 841	PF	14 463	PG		PH	106 304
Terrains		PI	13 434	PJ	2 442	PK		PL	15 877
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	214 195	PW	50 191	PX		PY	264 387
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	577 845	QA	135 820	QB		QC	713 665
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	26 974	QE	21 238	QF		QG	48 213
	Matériel de transport	QH	34 143	QI	11 464	QJ		QK	45 607
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	88 076	QM	17 345	QN		QO	105 421
	Emballages récupérables et divers	QP	740	QR	443	QS		QT	1 183
TOTAL III		QU	955 410	QV	238 946	QW		QX	1 194 356
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 047 251	ØP	253 409	ØQ		ØR	1 300 661

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY		Total général non ventilé (NW-NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	119 902	TG		TH		TI	119 902
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z	119 902	TS		TT		TU	119 902
	Provisions pour litiges	4A	35 000	4B		4C	35 000	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	35 000	TV		TW	35 000	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	37 850	6P	634	6R	37 850	6S	634
	Sur comptes clients	6T	4 953	6U	390	6V		6W	5 344
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	42 804	TY	1 025	TZ	37 850	UA	5 979
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	197 706	UB	1 025	UC	72 850	UD	125 881
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	1 025	UF	37 850		
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ		UK	35 000		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
PROVISION POUR HAUSSE DES PRIX	119 902			119 902

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	1 036	UV		UW	1 036	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	6 031		6 031			
	Autres créances clients	UX	326 521		326 521			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	376 699		376 699			
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	77 800		77 800			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	331 579		331 579			
Charges constatées d'avance		VS	30 819		30 819			
TOTAUX		VT	1 150 488	VU	1 149 451	VV	1 036	
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	889	889		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	541 191	174 787	366 404	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	21 729	21 729		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	659 717	659 717		
Personnel et comptes rattachés		8C	89 685	89 685		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	112 967	112 967		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	25 142	25 142		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	38 368	38 368		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 135 814	1 135 814		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	76 878	76 878		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	2 702 386	VZ 2 335 982	366 404	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	79 499	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	161 056	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 410 284

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	6 065	XE	8 861
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	2 796		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX		XW	695
Amendes et pénalités	WJ	695	Charges financières (art. 212 **bis**) *	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote–part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme — – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8	
Moins-values nettes à long terme — – imposées au taux de 0 %	ZN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — – Plus–values nettes à court terme	WN	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* — – Plus–values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT * — Intérêts excédentaires (art. 39–1–3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	16 357
Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	436 198

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WU	2 230

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme — – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
Plus-values nettes à long terme — – imposées au taux de 0 %	WH	
Plus-values nettes à long terme — – imposées au taux de 19%	WP	
Plus-values nettes à long terme — – imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures	WW	
Plus-values nettes à long terme — – imputées sur les déficits antérieurs	XB	
Autres plus–values imposées au taux de 19 %	I6	
Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)	XA	

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.								ZY	
Majoration d'amortissement*								XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	XF	
Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
Zone franche urbaine –TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*)	XC		
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	26 428	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				XG	192 105
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2	
TOTAL II								XH	194 335

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice **(I moins II)**	XI	241 863	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit **(II moins I)**			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	241 863	XO

Cegid Group

(ligne 1 à 1)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SAS ABEILLES SANTE

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
DEPENSES DE MECENAT	16 357

Cegid Group

(lignes 1 à 3)

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SAS ABEILLES SANTE

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Excédent des crédits d'impôts sur l'IS de l'exercice	161 677
Déduction fiscale exceptionnelle	26 428
Déduction acquisition oeuvre d'art d'artiste vivant	4 000

Cegid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)	K5	
Déficits reportables (différence K4–K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	119 155

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
EFFORT CONSTRUCTION	9K		9L	2 230
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	▼ ligne WI	YO	2 230 ▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP **N° 2058-C 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	620		Affectations aux réserves — Réserve légale	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	521 925		Affectations aux réserves — Autres réserves	ZD	80 346
Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	442 000
				Autres répartitions	ZF	
				Report à nouveau	ZG	199
TOTAL I	ØF	522 545		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	522 545

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail)	J7	29 036	YQ	31 528
	— Engagements de crédit–bail immobilier			YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous–traitance			YT	393 035
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	208 276	XQ	246 001
	— Personnel extérieur à l'entreprise			YU	138 140
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	484 517
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	12 803
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	6 051	ST	972 163
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	2 246 661
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	28 056
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	30 265
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	58 321
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée			YY	617 834
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	492 176
DIVERS	— Montant brut des salaires *			ØB	1 290 905
	— Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1.47 %
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP		— **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 1
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*			RH	

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP **N° 2059-A 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP **N° 2059-C 2019**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 %(1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 %(1) ⑤	⑥	col ⑦= ②+③+④–⑤–⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus–values et les moins–values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous–comptes de la réserve spéciale des plus–values à long terme				
		taxées à **10 %**	taxées à **15 %**	taxées à **18 %**	taxées à **19 %**	taxées à **25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) (16)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2019

Désignation de l'entreprise : SAS ABEILLES SANTE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	46
Dont apprentis	YF	1
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	5 880 828
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	5 880 828

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	15 006
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	6 266
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	21 272

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	1 347 478
Variation négative des stocks	OQ	39 893
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	1 996 558
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	37 725
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	26 226
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	3 447 881

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 454 219

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n° 1329–AC et 1329–DEF).	SA	2 454 219

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	5 880 828
Effectifs au sens de la CVAE	EY	63
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	01/01/2018
	GZ	31/12/2018
Date de cessation	HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F 2019**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 N° SIRET 38815090600013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABEILLES SANTE

ADRESSE (voie) 23 Bis Avenue du Mamelon Vert

CODE POSTAL 65110 VILLE CAUTERETS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	5 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	7	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	109

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination LES ABEILLES

N° SIREN (si société établie en France) 523674265 % de détention 97.86 Nb de parts ou actions 5 000

Adresse : N° 61 Voie Chemin de Balas

Code Postal 65700 Commune LAHITTE-TOUPIERE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G 2019**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 **N° SIRET** 38815090600013

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS ABEILLES SANTE

ADRESSE (voie) 23 Bis Avenue du Mamelon Vert

CODE POSTAL 65110 VILLE CAUTERETS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 | 1

Forme juridique SCI Dénomination DE LA RUCHE

N° SIREN (si société établie en France) 799570411 % de détention 87.00

Adresse : N° 75 Voie Place Lagardère

Code Postal 65700 Commune MAUBOURGUET Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques

N° 2067
(2019)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE — du 01/01/2018

Adresse 23 Bis Avenue du Mamelon Vert 65110 CAUTERETS — au 31/12/2018

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	MADAME RICHARD ELSA EXPERT R&D	14, Rue DU CAP DE LAS SEGUES 65420 IBOS
2	MADAME BOURGES MURIEL COMMERCIALE	4, Impasse JARLANDIS 31170 TOURNEFEUILLE
3	MONSIEUR FAIN CHRISTIAN APICULTEUR	287, Chemin DU MALPAS 13940 MOLLEGES
4	MONSIEUR RAUD OLIVIER CADRE TECHNIQUE ET DESIGNER	61, Chemin DE BALAS 65700 LAHITTE-TOUPIERE
5	MONSIEUR MARGUERITE DAVID RESPONSABLE QUALITE	AU PASCALET 32230 MONLEZUN
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	55 473				55 473				55 473
2	44 205				44 205				44 205
3	47 673				47 673				47 673
4	48 690				48 690				48 690
5	41 413				41 413				41 413
6									
7									
8									
9									
10									
**	237 454				237 454				237 454

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	11 335
Total	11 335

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice 2018.. (total col. 9 + total col. 10) ❿	248 789	– de l'exercice 2018.. ❿	241 863
– de l'exercice précédent ❿	239 007	– de l'exercice précédent ❿	489 547

Nom et qualité du signataire
FLURIN Catherine
Présidente

À CAUTERETS, le 08/04/2019

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Group

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

Désignation de l'entreprise SAS ABEILLES SANTE

23 Bis Avenue du Mamelon Vert

65110 CAUTERETS

Produits à recevoir	Montant
Clients - factures à établir	13 122
Divers - produits à recevoir	2 888

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

Désignation de l'entreprise	SAS ABEILLES SANTE 23 Bis Avenue du Mamelon Vert 65110 CAUTERETS

Charges à payer	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	240 349
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	160
Banque - intérets courus à payer	889
Associés - intérêts courus	15 371
Dettes provis. pr congés à payer	87 446
Charges sociales s/congés à payer	31 708
Etat - autres charges à payer	3 909
Clients - rrr à accorder	15 609
Divers - charges à payer	40 000

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA

Désignation de l'entreprise	SAS ABEILLES SANTE 23 Bis Avenue du Mamelon Vert 65110 CAUTERETS

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Charges constatées d avance	01012019	31122019	30 819		

Cegid Group

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABEILLES SANTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 4 248 806 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 410 285 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées au coût d'acquisition.

Aucun composant significatif n'a été identifié.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : de 1 à 5 ans
* Autres immobilisations incorporelles :

* Terrains et aménagements : 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 20 ans
* Matériel de transport : 2 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Aucune valeur résiduelle significative et mesurable n'a été identifiée.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

La valeur brute est constituée du coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont valorisés au Prix de Revient Moyen Pondéré.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 67 733 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Options comptables et fiscales

- Les frais accessoires sont incorporés au coût de revient des immobilisations corporelles et incorporelles.
- Le traitement comptable relatif aux frais d'acquisition des titres de participation n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
- Les coûts d'emprunt engagés pendant la période de production d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés en charges financières.
- Le traitement comptable relatif aux frais de constitution, de transformation et de 1er établissement n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
- Le traitement comptable relatif aux coûts de developpement n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
- Le traitement comptable relatif aux frais d'émission d'emprunt n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	141 808	210		142 018
Immobilisations incorporelles	**141 808**	**210**		**142 018**
- Terrains	89 187	36 356		125 543
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	576 310	13 480		589 790
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	913 667	87 741		1 001 408
- Installations générales, agencements aménagements divers	182 946	30 330		213 277
- Matériel de transport	59 883			59 883
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	133 821	18 137		151 958
- Emballages récupérables et divers	1 329			1 329
- Immobilisations corporelles en cours	148 987	102 555		251 542
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**2 106 131**	**288 598**		**2 394 730**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	870			870
- Autres titres immobilisés	124			124
- Prêts et autres immobilisations financières	1 037			1 037
Immobilisations financières	**2 031**			**2 031**
ACTIF IMMOBILISE	**2 249 971**	**288 808**		**2 538 779**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	210	288 598		288 808
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**210**	**288 598**		**288 808**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 102 555 euros

Les immobilisations en cours concernent essentiellement les investissements réalisés pour la construction de nouveaux batîments dont la date de mise en service est prévue en 2019.

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI DE LA RUCHE 65700 MAUBOURGUET	1 000	19 600	87,00	6 573
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	870	870			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	91 842	14 463		106 305
Immobilisations incorporelles	**91 842**	**14 463**		**106 305**
- Terrains	13 434	2 443		15 877
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	214 195	50 192		264 387
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	577 845	135 820		713 665
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 975	21 239		48 214
- Matériel de transport	34 143	11 465		45 608
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	88 076	17 345		105 421
- Emballages récupérables et divers	741	443		1 184
Immobilisations corporelles	**955 410**	**238 946**		**1 194 356**
ACTIF IMMOBILISE	**1 047 252**	**253 409**		**1 300 661**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 150 489 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 037		1 037
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	332 553	332 553	
Autres	786 079	786 079	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	30 820	30 820	
Total	**1 150 489**	**1 149 452**	**1 037**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	13 123
Autres créances	2 888
Disponibilités	
Total	**16 011**

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	37 851	635	37 851	635
Créances et Valeurs mobilières	4 954	391		5 345
Total	**42 805**	**1 026**	**37 851**	**5 979**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		1 026	37 851	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 204 360,00 euros décomposé en 5 109 titres d'une valeur nominale de 40,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix	119 902			119 902
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**119 902**			**119 902**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	35 000		35 000		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**35 000**		**35 000**		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			35 000		

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 702 386 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	890	890		
- à plus de 1 an à l'origine	541 192	174 788	366 404	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	21 730	21 730		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	659 718	659 718		
Dettes fiscales et sociales	266 164	266 164		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 212 692	1 212 692		
Produits constatés d'avance				
Total	**2 702 386**	**2 335 982**	**366 404**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	79 500			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	161 056			
(**) Dont envers les associés	1 135 814			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 0 euros.

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 050
Emprunts et dettes financières divers	15 371
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	240 349
Dettes fiscales et sociales	123 065
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	55 609
Total	**435 445**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	30 820
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**30 820**

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	31 528
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement du fonds de commerce	*253 889*
Nantissement du contrat lié aux installations photovoltaïques	*771*
Autres engagements donnés	254 660
Total	**286 188**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Le capital fin de carrière acquis par les salariés au titre du départ à la retraite n'est pas significatif au sein de la société ABEILLES SANTE.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, de recrutement, .

"ABEILLES SANTE"

Société par Actions Simplifiée à capital variable, au capital d'origine de 200 000 €
Siège Social : 23bis, avenue du Mamelon Vert – 65110 - CAUTERETS

SIREN 388 150 906 R.C.S. TARBES

Procès-verbal de la délibération de
l'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
en date du 28 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf,
Le vingt-huit juin à dix heures trente,

I

Les associés de la société "ABEILLES SANTE.", Société par Actions Simplifiée à capital variable divisé en 5 109 actions de 40 € nominal chacune, sur convocation faite par la Présidente suivant lettre individuelle, se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Catherine FLURIN, en sa qualité de représentante de la Sàrl LES ABEILLES, Présidente de la société, assistée de Monsieur Rémi BALLOT comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents possèdent le nombre d'actions suffisant pour que l'assemblée puisse valablement délibérer.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

II

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie des convocations adressées aux associés et au Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts sociaux,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31décembre 2018,
- le rapport de gestion de la Présidente,
- le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée.

Elle précise que les documents prévus par la législation en vigueur, ont été tenus à la disposition des associés au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Discussion et approbation de ces rapports et des comptes annuels dudit exercice,
- Quitus à la Présidente de sa gestion au cours de l'exercice écoulé,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Résolution concernant les opérations visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Résolution concernant l'augmentation de capital réservée aux salariés,
- Questions diverses.

Elle donne ensuite lecture du rapport de gestion puis cède la parole au représentant la société EXAS CONSULTANT, Commissaire aux Comptes, pour la lecture de ses rapports. Au terme de ces lectures, Madame la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées sur les comptes de l'exercice écoulé ainsi que sur l'activité de la société et ses perspectives d'avenir.

Puis, à l'ordre du jour sus-rappelé, personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1 - résolutions relevant d'une assemblée générale ordinaire :

Première résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et entendu la lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui sont présentés et donne quitus entier et définitif de leur gestion pour cet exercice à la Présidente.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle, après avoir constaté que le bénéfice net comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2018, qui s'élève à ..... 410 284,61 €
inclut un crédit d'impôt compétitivité et emploi de ..... 67 733,00 €
et un versement à un fonds de mécénat d'entreprise de ..... 16 357,00 €
constate que le bénéfice distribuable ressort à ..... 326 194,58 €
Elle décide de l'augmenter du solde du compte "Report à nouveau" créditeur de ..... 199,97 €
afin d'affecter de la manière suivante, la somme de ..... 326 394,58 €

- Distribution de dividendes aux actions "P" à hauteur de ..... 242 000,00 €
- Dotation à la réserve spéciale CICE ..... 67 733,00 €
- Dotation à la réserve de mécénat ..... 16 357,00 €
- Et le solde, au compte "Report à nouveau" ..... 304,58 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'assemblée générale décide de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous :

Exercice social	**Année du versement**	**Dividende global**	Ce dividende ouvre droit au profit de Associés **personnes physiques** pour la totalité à **Abattement** de	Ce dividende ouvre droit au profit des associés **personnes morales** bénéficiant du régime de l'**intégration fiscale** à une **exonération d'impôts sur les sociétés à hauteur du dividende** qu'elles reçoivent
31-12-15	2016	300 000 €	**40 %**, soit par action : Néant	
31-12-16	2017	269 000 €	**40 %**, soit par action : Néant	
31-12-17	2018	442 000 €	**40 %**, soit par action : Néant	

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ.

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, déclare approuver tant les conclusions dudit rapport que les conventions qui y sont énoncées.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ, étant toutefois observé que les co-contractants n'ont pas pris part au vote portant sur chacune des conventions les concernant, directement ou indirectement intéressés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle constate qu'en application de la clause de variabilité du capital social, celui-ci a été porté de 200 000 € à 204 360 € par la création de 109 actions nouvelles de 40 €. Les nouvelles actions ayant émises au prix de 1 000 €, il a été perçu corrélativement une prime d'émission de 960 € par action, formant un montant total de 104 640 €. Ces souscriptions ont été réalisées en juin 2014 et aucune autre variation n'est intervenue depuis lors.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ

Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire annuelle donne tous pouvoirs à la Présidente, ou au mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir les formalités requises auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de TARBES, consécutivement à l'adoption des résolutions qui précèdent.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITÉ.

2 - résolution relevant d'une assemblée générale extraordinaire :

Sixième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, décide en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, dans le cadre de la consultation triennale de l'associé prévue par ce texte, de statuer sur un projet d'augmentation de capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise, en suivant les procédures prévues par les articles L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.
En cas d'adoption de la présente résolution, l'assemblée générale décide de donner au Président, tous pouvoirs pour :
- Augmenter le capital de la société d'un montant qui ne pourra excéder 6 000 € , sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions destinées à être souscrites exclusivement par les salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise susceptible d'être mis en place sur les actions de la société dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;
- Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé par le Président lors de sa décision fixant la date d'ouverture de la souscription, conformément aux dispositions de l'Article L. 3332-20 du Code du Travail ;
- Dans le cadre de la présente délégation, l'assemblée générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions à émettre au profit des adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la société ;
- La présente délégation est consentie pour une durée de 24 mois à compter de la présente décision ;
- L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au Président pour :

- Réaliser l'augmentation du capital susvisée, déterminée par l'assemblée générale, par l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés ;
- Fixer les modalités de cette émission ;
- Déterminer le prix de souscription ;
- Prévoir la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- Constater la réalisation de l'augmentation de capital correspondante ;
- Accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à effet de rendre définitive l'augmentation de capital à réaliser en exécution de la présente assemblée générale ;
- Procéder à la modification corrélative des statuts, établir tous rapports complémentaires et faire tout ce qui sera nécessaire.

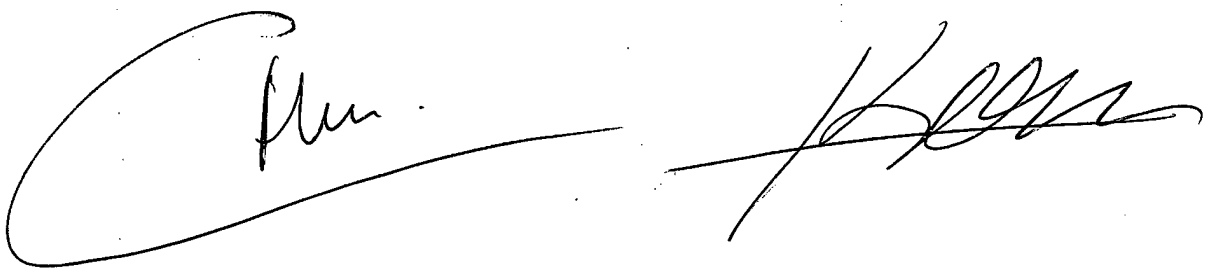
CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST REJETEE A L'UNANIMITE

Après l'adoption de ces résolutions, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par :

La Présidente
Madame **Catherine FLURIN**
représentant la Sàrl LES ABEILLES

Le Secrétaire de séance
Monsieur **Rémi BALLOT**



EXAS CONSULTANT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Bordeaux
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Pau

S.A.S. ABEILLES SANTE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2018

S.A.S. ABEILLES SANTE

23 Bis Avenue du Mamelon Vert
Ets Municipal de Bains
65110 CAUTERETS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux actionnaires,

Mesdames, Messieurs,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABEILLES SANTE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et faisant apparaître un bénéfice de 410 285 € pour un total bilan de 4 248 806 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre audit, ont porté notamment sur les règles et méthodes comptables relatives aux stocks.

La note « Stocks» de l'annexe expose les méthodes de valorisation et de provision éventuelle des stocks. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant de la correcte évaluation des stocks et des provisions pour dépréciation y afférentes. Ceux-ci se fondent sur un inventaire physique auquel nous avons assisté et sur la valeur de réalisation des stocks de marchandises.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

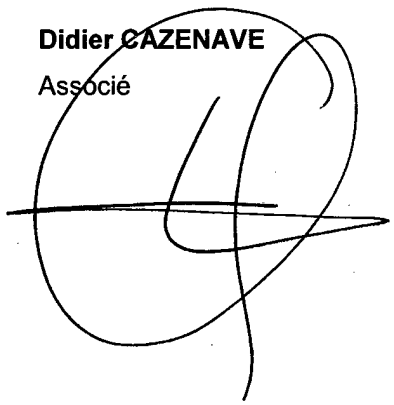
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Serres Castet, le 13 juin 2019
Le commissaire aux comptes

EXAS CONSULTANT

Didier CAZENAVE
Associé



SAS ABEILLES SANTE

23 Bis Avenue du Mamelon Vert

65110 CAUTERETS

COMPTES ANNUELS 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

LAURENCE PAIN

Expert Comptable - Commissaire aux Comptes

NOUSTY (64420) - 13 Chemin des Marnières -Tél. 06 86 62 28 77

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	125 619	89 905	35 714	49 967
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	16 399	16 399		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	125 543	15 877	109 666	75 752
Constructions	589 790	264 387	325 402	362 115
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 001 408	713 665	287 743	335 822
Autres immobilisations corporelles	426 447	200 427	226 020	228 045
Immobilisations corporelles en cours	251 542		251 542	148 987
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	870		870	870
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	124		124	124
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 037		1 037	1 037
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**2 538 779**	**1 300 661**	**1 238 118**	**1 202 719**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	969 457	635	968 822	803 544
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	499 331		499 331	667 285
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	332 553	5 345	327 209	294 230
Autres créances	786 079		786 079	535 765
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	398 429		398 429	687 356
Charges constatées d'avance (3)	30 820		30 820	9 009
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 016 668**	**5 979**	**3 010 689**	**2 997 191**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**5 555 447**	**1 306 640**	**4 248 806**	**4 199 909**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Bilan passif

	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	204 360	204 360
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	104 640	104 640
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 436	20 436
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	4 000	4 000
Autres réserves	619 814	539 468
Report à nouveau	200	621
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**410 285**	**521 925**
Subventions d'investissement	62 783	93 042
Provisions réglementées	119 902	119 902
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 546 420**	**1 608 395**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		35 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**35 000**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	542 081	623 690
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 157 544	868 022
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	659 718	675 304
Dettes fiscales et sociales	266 164	289 188
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 490
Autres dettes	76 878	98 822
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**2 702 386**	**2 556 515**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**4 248 806**	**4 199 909**
(1) Dont à plus d'un an (a)	366 404	619 749
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 335 982	1 936 766
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	890	885
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Production vendue	5 880 828,45	100,00	5 315 345,23	100,00	565 483,22	10,64
Production stockée	-167 954,88	-2,86	205 164,17	3,86	-373 119,05	-181,86
Autres produits	82 365,33	1,40	109 045,99	2,05	-26 680,66	-24,47
Total	**5 795 238,90**	**98,54**	**5 629 555,39**	**105,91**	**165 683,51**	**2,94**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de m.p & aut.approv.	1 347 478,23	22,91	1 231 959,60	23,18	115 518,63	9,38
Variation de stock (m.p.)	-128 061,79	-2,18	-50 151,64	-0,94	-77 910,15	155,35
Total	**1 219 416,44**	**20,74**	**1 181 807,96**	**22,23**	**37 608,48**	**3,18**
MARGE SUR M/SES & MAT	**4 575 822,46**	**77,81**	**4 447 747,43**	**83,68**	**128 075,03**	**2,88**
CHARGES						
Autres achats & charges externes	2 246 661,64	38,20	2 229 817,07	41,95	16 844,57	0,76
Impôts, taxes et vers. assim.	58 321,64	0,99	50 123,74	0,94	8 197,90	16,36
Salaires et Traitements	1 278 657,64	21,74	1 033 681,28	19,45	244 976,36	23,70
Charges sociales	410 939,34	6,99	318 953,92	6,00	91 985,42	28,84
Amortissements et provisions	254 434,75	4,33	266 333,72	5,01	-11 898,97	-4,47
Autres charges	26 226,76	0,45	14 467,58	0,27	11 759,18	81,28
Total	**4 275 241,77**	**72,70**	**3 913 377,31**	**73,62**	**361 864,46**	**9,25**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**300 580,69**	**5,11**	**534 370,12**	**10,05**	**-233 789,43**	**-43,75**
Produits financiers	2 965,91	0,05	3 031,89	0,06	-65,98	-2,18
Charges financières	26 280,89	0,45	27 060,49	0,51	-779,60	-2,88
Résultat financier	**-23 314,98**	**-0,40**	**-24 028,60**	**-0,45**	**713,62**	**-2,97**
RESULTAT COURANT	**277 265,71**	**4,71**	**510 341,52**	**9,60**	**-233 075,81**	**-45,67**
Produits exceptionnels	65 409,00	1,11	87 081,00	1,64	-21 672,00	-24,89
Charges exceptionnelles	26 334,10	0,45	51 945,34	0,98	-25 611,24	-49,30
Résultat exceptionnel	**39 074,90**	**0,66**	**35 135,66**	**0,66**	**3 939,24**	**11,21**
Impôts sur les bénéfices	-93 944,00	-1,60	23 552,00	0,44	-117 496,00	-498,88
RESULTAT DE L'EXERCICE	**410 284,61**	**6,98**	**521 925,18**	**9,82**	**-111 640,57**	**-21,39**

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABEILLES SANTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 4 248 806 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 410 285 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées au coût d'acquisition.

Aucun composant significatif n'a été identifié.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : de 1 à 5 ans
* Autres immobilisations incorporelles :

* Terrains et aménagements : 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 20 ans
* Matériel de transport : 2 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Aucune valeur résiduelle significative et mesurable n'a été identifiée.

Document soumis au contrôle du Commissaire aux

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

La valeur brute est constituée du coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont valorisés au Prix de Revient Moyen Pondéré.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 67 733 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Options comptables et fiscales

- Les frais accessoires sont incorporés au coût de revient des immobilisations corporelles et incorporelles.
- Le traitement comptable relatif aux frais d'acquisition des titres de participation n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
- Les coûts d'emprunt engagés pendant la période de production d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont comptabilisés en charges financières.
- Le traitement comptable relatif aux frais de constitution, de transformation et de 1er établissement n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
- Le traitement comptable relatif aux coûts de developpement n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.
- Le traitement comptable relatif aux frais d'émission d'emprunt n'a pas fait l'objet d'option à ce jour.

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	141 808	210		142 018
Immobilisations incorporelles	**141 808**	**210**		**142 018**
- Terrains	89 187	36 356		125 543
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	576 310	13 480		589 790
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	913 667	87 741		1 001 408
- Installations générales, agencements aménagements divers	182 946	30 330		213 277
- Matériel de transport	59 883			59 883
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	133 821	18 137		151 958
- Emballages récupérables et divers	1 329			1 329
- Immobilisations corporelles en cours	148 987	102 555		251 542
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**2 106 131**	**288 598**		**2 394 730**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	870			870
- Autres titres immobilisés	124			124
- Prêts et autres immobilisations financières	1 037			1 037
Immobilisations financières	**2 031**			**2 031**
ACTIF IMMOBILISE	**2 249 971**	**288 808**		**2 538 779**

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	210	288 598		288 808
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**210**	**288 598**		**288 808**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Montant des dépenses comptabilisées : 102 555 euros

Les immobilisations en cours concernent essentiellement les investissements réalisés pour la construction de nouveaux batîments dont la date de mise en service est prévue en 2019.

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI DE LA RUCHE 65700 MAUBOURGUET	1 000	19 600	87,00	6 573
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	870	870			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	91 842	14 463		106 305
Immobilisations incorporelles	**91 842**	**14 463**		**106 305**
- Terrains	13 434	2 443		15 877
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	214 195	50 192		264 387
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	577 845	135 820		713 665
- Installations générales, agencements aménagements divers	26 975	21 239		48 214
- Matériel de transport	34 143	11 465		45 608
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	88 076	17 345		105 421
- Emballages récupérables et divers	741	443		1 184
Immobilisations corporelles	**955 410**	**238 946**		**1 194 356**
ACTIF IMMOBILISE	**1 047 252**	**253 409**		**1 300 661**

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 150 489 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 037		1 037
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	332 553	332 553	
Autres	786 079	786 079	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	30 820	30 820	
Total	**1 150 489**	**1 149 452**	**1 037**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	13 123
Autres créances	2 888
Disponibilités	
Total	**16 011**

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks	37 851	635	37 851	635
Créances et Valeurs mobilières	4 954	391		5 345
Total	**42 805**	**1 026**	**37 851**	**5 979**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		1 026	37 851	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 204 360,00 euros décomposé en 5 109 titres d'une valeur nominale de 40,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix	119 902			119 902
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	**119 902**			**119 902**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	35 000		35 000		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**35 000**		**35 000**		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			35 000		

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 702 386 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	890	890		
- à plus de 1 an à l'origine	541 192	174 788	366 404	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	21 730	21 730		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	659 718	659 718		
Dettes fiscales et sociales	266 164	266 164		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 212 692	1 212 692		
Produits constatés d'avance				
Total	**2 702 386**	**2 335 982**	**366 404**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	79 500			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	161 056			
(**) Dont envers les associés	1 135 814			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 0 euros.

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 050
Emprunts et dettes financières divers	15 371
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	240 349
Dettes fiscales et sociales	123 065
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	55 609
Total	**435 445**

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Montant
Charges d'exploitation	30 820
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	**30 820**

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	31 528
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement du fonds de commerce	*253 889*
Nantissement du contrat lié aux installations photovoltaïques	*771*
Autres engagements donnés	254 660
Total	**286 188**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Le capital fin de carrière acquis par les salariés au titre du départ à la retraite n'est pas significatif au sein de la société ABEILLES SANTE.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, de recrutement, .

Document soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes